

délibération :
D_2019_6_2

L'an deux mille dix neuf , le vendredi 14 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 29 Mai 2019

Présents : 16

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle

Votants : 21

**Objet : Classement du site « La
Font des quatre francs » en
Espace Naturel Sensible**

Pouvoirs :

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur NOËL Frédéric
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur RABSKI Jean, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, par délibération du 21 décembre 2017, le Conseil Départemental de la Charente a décidé de mettre en place une politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Cette politique vise l'acquisition, l'aménagement et l'entretien des espaces naturels remarquables.

Par ailleurs le Département a pour mission de valoriser ces espaces en les ouvrant au public. Dans ce cadre, un schéma départemental des espaces naturels prévoit des dispositifs d'aides pour les acquisitions des parcelles, des inventaires naturalistes, la mise en place d'un plan de gestion et d'aménagement des travaux de restauration et entretien des sites, ainsi que des actions de valorisation et de sensibilisation.

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 113-8 et suivants, ainsi que l'article L331-3 relatifs aux Espaces Naturels sensibles ;

Vu la délibération du 21 décembre 2017 du Conseil Départemental de la Charente approuvant la mise en place de la politique « Espaces Naturels Sensibles », et instaurant la taxe d'aménagement ;

Considérant que le site « La Font des Quatre Francs » est un espace non bâti, possédant une valeur intrinsèque écologique, paysagère et sociale ;

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le principe de la création d'un espace naturel sensible sur le site « La Font des Quatre Francs », conformément aux plans de délimitation et à la liste des parcelles intégrées ci-joints ;
- **DEMANDE** au Conseil Départemental l'inscription de ce site au titre des espaces naturels sensibles du Département ;
- **DEMANDE** que la commune soit associée et participe activement à toute structure de concertation qui pourrait être créée.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/06/2019, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - 2 JUIL. 2019

Le Maire

Michel CARTERET

